



Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 18 février 2026, s'est réuni le Mercredi 25 février 2026 à 18h00, en séance publique à la Salle polyvalente à Frontenex, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents :

53 délégués présents dont 1 suppléant

Nombre de membres représentés : 7

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Fatiha	BRIKOUÏ AMAL
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Jean-François	DURAND
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Philippe	PERRIER
ALBERTVILLE	Dominique	RUAZ
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALLONDAZ	Frédérique	DUC
BATHIE (LA)	Jean-Pierre	ANDRE
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Claude	DURAY
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET

GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	François	RIEU
HAUTELUCE	Bernard	BRAGHINI
MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
ROGNAIX	Patrice	BURDET
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
SAINT PAUL SUR ISERE	Robin	DEVRIEUX-PONT
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Mustapha	HADDOU
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ

Délégués suppléants présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MONTHION	Jean-Marc	SOULLIE

Délégués représentés :

Bérénice LACOMBE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Claudie LEGER	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Philippe PERRIER
Sabrina BARBERO	LA BATHIE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE
Lina BLANC	GRIGNON	Ayant donné pouvoir à François RIEU
Jean- Claude SIBUET-BECQUET	MONTAILLEUR	Ayant donné pouvoir à Yann MANDRET
Sophie BIBAL	UGINE	Ayant donné pouvoir à Pierre LOUBET
Emmanuel HUGUET	VILLARD SUR DORON	Ayant donné pouvoir à Christian FRISON ROCHE

Simon OUVRIER BUFFET est le Secrétaire de séance.

Mercredi 25 février 2026

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Cénarches, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blog, Flumet, Frasteneu, Gilly-sur-Vieille, Grignon, Houleux Les Savies, La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millères, Pallud, Planchevire, Quinge, Rogoval, Sainte-Hélène-sur-Vieille, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Vieille, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tournon-en-Savoie, Uriage, Venthon, Verrens-Arvey, Vallera-sur-Doron

Objet : Gens du Voyage – Convention de financement de la médiation des grands passages avec les autres collectivités compétentes du Département

Rapporteur : M. le Président

Chambéry Bauges Métropole, Cœur de Savoie, la Communauté d'Agglomération Arlysère et Grand Lac souhaitent poursuivre la mutualisation à l'échelle départementale de la prise en charge financière de la médiation portée par l'association La Sasson pour l'accueil des grands passages des gens du voyage.

Les partenaires ont convenu de la nécessité d'un opérateur unique cofinancé par les intercommunalités pour être l'interlocuteur entre les groupes de grands passages et les collectivités, avec notamment la mise en place d'une procédure d'évacuation, en cas d'installation illicite, plus rapide et dissuasive.

Une consultation a été menée en 2024 par la Sasson pour retenir l'organisme le mieux à même d'assurer la prestation pour une année, renouvelable annuellement pour 2 années supplémentaires (2025 et 2026). Le montant des frais liés à la médiation est établi à 43 000 € + 650 € par vacation complémentaire, par an.

L'Etat sera de nouveau sollicité pour 2026 pour prendre à sa charge une partie des coûts de médiation.

Comme l'an passé, les charges liées à la médiation départementale, déduction faite de la participation de l'Etat, seront réparties selon le nombre d'habitants de chacune des collectivités signataires.

Il convient d'autoriser la signature de la convention qui définira les engagements de Chambéry Bauges Métropole, Cœur de Savoie, la Communauté d'Agglomération Arlysère et Grand Lac et de l'association La Sasson concernant la mission d'accueil des grands passages des gens du voyage.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve le portage par l'association La Sasson de la médiation à l'échelle départementale des grands passages aux conditions ci-avant ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention à intervenir prévoyant la participation financière de la Communauté d'Agglomération Arlysère au prorata de la population, aux conditions précitées ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET

Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

